

Tableau de synthèse des mesures appliquées aux impacts du projet, et impacts résiduels potentiels

Milieu	Composantes	Effets			Enjeu	Impact	Mesure d'atténuation proposée	Impact résiduel potentiel	Commentaires
		Nature	Durée	Degré					
Physique	Hydrologie/hydraulique	Augmentation du débit	Temporaire (vidange)	Négligeable	-	-	R2.1s : Respect des prescriptions de l'arrêté du 9 juin 2021	Non significatif	Vidange progressive sur 5 jours minimum en octobre
		Maintien d'un débit minimum « biologique »	Permanant	Positif	-	-	R2.2i : Maintien d'un débit minimum « biologique » de cours d'eau	Positif	Installation du moine hydraulique avec ouverture circulaire dans une planche
	Qualité de l'eau	Augmentation de la turbidité	Temporaire (vidange)	Faible	Faible	Faible	R2.1s : Respect des prescriptions de l'arrêté du 9 juin 2021 (dispositif de filtration en aval de la vidange)	Non significatif	Dispositif de filtration des eaux en aval du bras de décharge lors des travaux sur les ouvrages
		Réduction de la température en sortie d'étang	Permanant	Faible	-	-	-	Positif	Installation du moine hydraulique
		Risque de pollution accidentelle	Temporaire (curage, travaux ouvrages)	Faible	Faible	Faible	R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution accidentelle	Non significatif	
	Bathymétrie	Augmentation de la profondeur	Permanent	Positif	-	-	-	Positif	Mise en place d'une gestion adaptée de l'étang
	Sol	Détérioration (tassement, dépôt de vases)	Temporaire	Moyen	Faible	Faible	R2.1g : Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier Dépôt temporaire des vases hors zone humide ou secteur à enjeu	Non significatif	Ressuyage des vases puis régalaie en terrains agricoles
Biologique	Flore protégée et habitats d'intérêt communautaire	Destruction	Temporaire (curage)	Moyen	Moyen	Fort	R1.1c - Mise en défens par balisage de stations d'espèces patrimoniales, d'habitats	Non significatif	Les zones non curées serviront à recoloniser l'étang dans les secteurs rajeunis Maintien de conditions de variation des niveaux d'eau par une gestion adaptée
	Faune aquatique (insectes, mollusques, poissons)	Destruction indirecte par assèchement de l'habitat	Temporaire (vidange et assec)	Moyen	Faible	Faible	R2.1o - Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces piscicoles	Non significatif	Recolonisation des espèces possible par le cours d'eau, les mares et étangs adjacents
		Destruction des espèces peu ou pas mobiles	Temporaire (curage)	Moyen	Faible	Faible	R1.1a – Limitation de l'emprise des travaux, des zones d'accès et de circulation des engins de chantier	Non significatif	Pas de rempoissonnement volontaire de l'étang
	Faune terrestre (amphibiens, oiseaux, chauve-souris)	Détérioration des habitats par assèchement	Temporaire (vidange)	Moyen	Faible	Faible	R3.1a – Adaptation de la période de travaux sur l'année R1.1e – Création d'habitats de substitution temporaire (mare)	Non significatif	Vidange hors période de reproduction des amphibiens et de nidification des oiseaux. Les espèces pourront également se reporter sur les points d'eau (mares, étangs) adjacents

		Dérangement	Temporaire (accès au chantier, curage)	Faible	Faible	Faible	R3.1a – Adaptation de la période de travaux sur l’année R1.1a – Limitation de l’emprise des travaux, des zones d'accès et de circulation des engins de chantier R2.1i – Dispositif permettant d’écloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation	Non significatif	Ajustement de la période d’intervention selon les conditions météo de l’année en cours
		Destruction d’amphibiens	Temporaire (curage)	Faible	Faible	Faible	R3.1a – Adaptation de la période de travaux sur l’année R1.1a – Limitation de l’emprise des travaux, des zones d'accès et de circulation des engins de chantier	Non significatif	
	Espèces Exotiques Envahissantes	Dispersion des espèces	Temporaire (vidange, curage)	Faible	Faible	Faible	R2.1o - Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces piscicoles R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	Non significatif	-